

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

07

2021

47

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 25 novembre 2021
Convocation du : 18 novembre 2021

Nombre de Conseillés :

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 24

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis au complexe du Mas de Roux, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

Administration Générale : Désignation des délégués ou représentants de la Commune aux différents organismes extérieurs

Présents : Caroline Terrier, Christine Perez, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Gilbert Debard, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Sylvie Caillet, Jean-Marc Curtet, Bertrand Vermorel, Laurence Rouquette, Elodie Brelot, Patrick Tholon, Valérie Berger, Lionel Chevrolat, Jean-Pierre Cottaz.

Excusés ayant donné pouvoir :

Sergio Mancini a donné procuration à Christine Perez
Laetitia Protière a donné procuration à Lionel Chevrolat
Sébastien Renevier a donné procuration à Bertrand Vermorel
Franck Longin a donné procuration à Joël Aubernon
Sophie Gaguin a donné procuration à Annie Maciocia
Anne-Sophie Rampon a donné procuration à Caroline Terrier
Nathalie Thimel-Blanchoz a donné procuration à Jean-Pierre Cottaz

Absents : William Fuz, Anne Le Guyader, Cyril Langelot.

Secrétaire de Séance : Elodie Brelot.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-33, L.2122-25 et L.5211-7,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2020 N° 03-2020-20 portant sur la désignation des délégués ou représentants de la Commune aux différents organismes extérieurs suite à l'installation du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020,

Vu la délibération D-2021-10-N086 prise en Conseil Communautaire de la CCMP le 19 octobre 2021 portant sur la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

a) Election des représentants communaux à la CLECT

Le rapporteur informe l'assemblée que le Conseil Communautaire a délibéré en séance du 19 octobre 2021, en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du CGI, pour créer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) afin d'évaluer les transferts de charges lors des transferts de compétences des communes membres vers la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau.

La CLECT doit être composée de membres des Conseils Municipaux des communes de la CCMP, étant précisé que chaque commune dispose d'au moins un représentant. La commune de Beynost doit élire deux représentants.

L'élection des représentants se déroule au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

b) Désignation du délégué titulaire au sein du Conseil d'Administration du collège Louis Armstrong

Afin de mieux répartir les représentants de la commune dans les organismes extérieurs, il est nécessaire de modifier le délégué titulaire au collège Louis Armstrong.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- a) D'élire deux représentants de la Commune au sein de la CLECT au scrutin uninominal majoritaire à un tour,
- b) De désigner un délégué titulaire au sein du Conseil d'Administration du collège Louis Armstrong.

Le Conseil Municipal, Ouï les explications du rapporteur,

- a) **ELIT A L'UNANIMITE** : Caroline Terrier et Christine Perez
En tant que représentants de la Commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- b) **DESIGNE A L'UNANIMITE** Sylvie Caillet
En tant que délégué titulaire au sein du Conseil d'Administration du collège Louis Armstrong,

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

Le Maire,
Caroline TERRIER

